Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 112 (1986)
Heft: 19

Sonstiges

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

recherche d'économies est caricaturale et déplacée.

Le projeteur indépendant n'exerce pas son activité dans un champ clos, mais au sein même des tensions qui caractérisent le marché de la construction. En se fermant à la recherche d'une solution optimale également sous l'angle économique, il se couperait dans les plus brefs délais de ce marché. Même si les relations entre architecte, ingénieur et entrepreneur sont parfois difficiles, elles exigent une complémentarité en vue de la réalisation de l'objectif commun. La majorité des réalisations sont menées à chef à la satisfaction générale. Le fait d'assurer 6% du volume de la construction en Suisse ne confère pas forcément la compétence de juger de l'ensemble de la branche sur la qualité du travail.

Par essence, de petits ou moyens bureaux d'études peuvent témoigner de plus de souplesse que des appareils lourds et monolithiques, organisés pour tirer parti des ressources internes plutôt que de choisir dans un marché très diversifié la solution la mieux appropriée aux vœux individuels des maîtres de l'ouvrage. Et puis, les relations entre ces derniers et leurs mandataires revêtent un caractère personnel propre à stimuler l'imagination et la créativité dans des bureaux d'études à taille humaine.

L'existence même de la SIA est fondée sur la promotion d'une éthique professionnelle exigeante; la défense des intérêts économiques des maîtres d'ouvrage est partie intégrante de cette éthique. Le fait que les nouveaux règlements SIA concernant les prestations et les honoraires aient trouvé un accueil largement favorable auprès des maîtres d'ouvrage institutionnels après des discussions franches et approfondies constitue la reconnaissance incontestable de leur bien-fondé. Les ingénieurs et les architectes indépendants ont fourni leur contribution à l'assainissement du marché de la construction, par l'adaptation vers le bas (en terme de pouvoir d'achat réel) de leur rémunération pendant de longues années.

Enfin, on ne saurait oublier que les nouveaux règlements sont loin de ne porter que sur les honoraires, puisqu'ils définissent dans le détail les prestations qui leur sont liées. Se trouverait-il quelqu'un pour dénier à l'architecte et à l'ingénieur indépendants une rémunération adaptée aux conditions et aux risques qui caractérisent l'exercice de leur profession? Peut-on oublier que ces règlements s'inscrivent dans un ensemble de normes SIA, dont l'apport à l'avancement de l'ensemble de la branche est inestimable et dont le crédit revient essentiellement à ceux mêmes dont on estime qu'ils freinent la rationalisation?

Jean-Pierre Weibel

Actualité

Aménagement du Flon: la grosse artillerie

Il y a six mois, nous avions présenté dans ces colonnes une étude approfondie sur l'aménagement de la vallée du Flon, à Lausanne[1]. Après avoir fait l'historique de l'évolution de cette zone, nous avions cédé la plume au propriétaire des terrains concernés et à l'architecte auteur du plus récent plan d'aménagement.

Aujourd'hui, six correspondants font parvenir à la presse quotidienne lausannoise une «lettre ouverte au Conseil communal de Lausanne, une semaine avant que ce législatif se prononce sur ce plan d'aménagement. C'est essentiellement un appel au refus du projet, assorti du rappel de la menace d'un référendum pour le cas où les conseillers communaux passeraient outre.

La principale raison évoquée pour combattre le projet que connaissent nos lecteurs est que sa dernière version prend insuffisamment en compte les transports publics et les impératifs de la circulation des piétons.

Etrangement, on retrouve parmi les signataires l'ancien conseiller d'Etat André Gavillet, qui naguère s'était déjà opposé au projet qui n'aurait prétendûment pas retenu le prolongement de la ligne du Lausanne-Echallens-Bercher jusqu'au Flon. Il suffit de consulter le plan des aménagements que nous avions publié pour constater que cette critique était parfaitement infondée.

Milieux professionnels: exclus des circuits de l'information!

Nous ne nous prononcerons pas ici sur le projet en question, ne désirant pas intervenir dans ce qui est devenu un combat essentiellement politique.

Par contre, nos lecteurs doivent savoir le sort réservé aux ingénieurs et aux architectes dans de tels débats. Lorsque nous avons publié notre numéro consacré à l'aménagement du Flon, nous en avons envoyé un exemplaire à tous les quotidiens lausannois ainsi qu'à l'hebdomadaire *L'Hebdo,* à titre de documentation sur un sujet d'actualité. Documentation aussitôt oubliée que reçue, sauf pour *L'Hebdo,* qui l'a publiquement condamnée sans appel.

Par contre, il suffit que six hommes politiques envoient copie d'une lettre au Conseil communal pour que leur point de vue bénéficie de près d'une pleine page du quotidien *24 Heures.*

En clair, cela veut dire que le public, et notamment les contribuables et électeurs lausannois, ne connaîtront que les arguments des opposants – un secrétaire syndical, un ancien conseiller d'Etat, un ancien conseiller aux Etats, un professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne et un géographe – et n'entendront probablement jamais ceux des milieux professionnels et économiques concernés.

Cette information unilatérale est voulue, et bien voulue: rendu attentif à l'erreur mentionnée plus haut, l'ancien conseiller d'Etat Gavillet n'avait même pas daigné répondre – encore moins rectifier sa prise de position publique.

Si *Ingénieurs et architectes suisses* est une revue professionnelle, destinée aussi bien à la défense qu'à l'information de nos professions, *24 Heures* se veut un quotidien d'information neutre. C'est donc avec un très grand intérêt que nous attendrons avec tous nos lecteurs de savoir si le point de vue des ingénieurs et des architectes peut encore se faire entendre dans la vie publique, par le truchement de la presse quotidienne ou si nous devons nous résigner à être censurés au bénéfice de l'expression de politiques de parti, en raison même de nos compétences professionnelles.

Certes, les conseillers communaux entendront la position de la Municipalité, favorable au plan d'aménagement. Auront-ils le courage d'affronter le cas échéant une opinion publique unilatéralement informée? On le leur souhaite chaleureusement.

Transports publics: les perdants potentiels

Pour notre part, nous craignons que les transports publics – pour lesquels le soussigné s'engage avec conviction depuis fort longtemps – ne fassent les frais de cet exercice de propagande politique.

D'une part, les moyens importants mis ces derniers temps à leur disposition ont suscité un certain agacement auprès des milieux patronaux vaudois. Lorsqu'on connaît le poids de ces derniers dans la vie du canton, on espère qu'un refus de l'aménagement du Flon ne focalisera pas cette ire sur les transports collectifs lausannois, dont on sait la lourde charge financière qu'ils représentent pour le contribuable lausannois et qui ne méritent pas d'être pénalisés à cette occasion[2].

D'autre part, un référendum – qui aurait toutes les chances d'aboutir, vu la façon dont est dispensée l'information – renverrait aux calendes grecques l'arrivée du LEB à la gare du Flon. Il en serait de même, toutefois dans une moindre mesure, au cas où le plan serait retourné pour de nouvelles études.

Nous nous refusons à croire que les opposants envisagent avec sérénité de telles issues.

Jean-Pierre Weibel

[1] *Ingénieurs et architectes suisses,* n° 6 du 13 mars 1986.

[2] Il est question d'un référendum «spontané», lancé par les groupes radical et libéral même en cas d'acceptation du projet. On serait tenté d'y voir un moyen de passer «l'homme noir» à un corps électoral qu'il s'agit de ne pas fâcher.